

AVIS DE L'ARES

N° 2022-18 DU 9 NOVEMBRE 2022

Changement de domaine et d'intitulé du bachelier en informatique et systèmes – orientation robotique

Considérant l'article 21, alinéa 1, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études qui attribue à l'ARES la mission d'émettre à destination du Gouvernement un avis, d'initiative ou sur demande de celui-ci, d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un Pôle académique, sur toute matière relative à l'une des missions des établissements d'enseignement supérieur ;

Considérant le processus d'analyse de l'ensemble des bacheliers en informatique et systèmes, où il avait été constaté que sous des intitulés de base se trouvaient des formations dont les contenus étaient parfois différents, ce qui avait déjà amené l'ARES à demander un changement de domaine des deux orientations « gestion technique des bâtiments – domotique » et « automatique », classées maintenant dans le domaine 19 (Sciences de l'ingénieur et technologie), sous les intitulés bachelier en domotique et bachelier en automatisation ;

Considérant que la commission informatique de la Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale a entamé un travail sur le changement d'intitulé des bacheliers en informatique et systèmes et du bachelier en informatique de gestion ;

Considérant que le monde professionnel et le public étudiant bénéficieraient d'une simplification de l'intitulé, pour plus de clarté ;

Considérant le dossier argumenté de demande de changement de domaine et d'intitulé remis par la HELMo, dans le respect des procédures fixées par l'ARES ;

Considérant que le contenu du bachelier en informatique et systèmes, orientation robotique relève plutôt, après analyse, du domaine des Sciences de l'ingénieur et technologie ;

Considérant les remarques et observations de la Chambre thématique des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale et sur proposition du Bureau exécutif, l'ARES formule l'avis suivant :

AVIS

L'ARES propose le changement de dénomination suivant :

Le bachelier en informatique et systèmes orientation robotique s'appellerait désormais « bachelier en robotique industrielle ».

L'ARES propose que ce bachelier relève dorénavant du domaine 19 – Sciences de l'ingénieur et technologie.